



VICTOIRE pour la FFMC et les acteurs mobilisés avec elle

A l'issue de la réunion du 03 mars avec la DSCR, grâce à l'action concertée des représentants du monde moto (FFMC, Mutuelle des motards, FFM et branche deux-roues du CNPA) mais aussi plus largement, à la mobilisation de tous les autres usagers de la route (Codever, l'ensemble des branches du CNPA et l'association 40 millions d'automobilistes), la procédure VE a été entièrement revue : exclusion pure et simple des deux-roues motorisés et des poids lourds, limitation pour les automobilistes aux seuls cas d'accidents avec une liste de critères de dangerosité réduite à 4 critères au lieu des 21 prévus initialement.

La manifestation du SAMEDI 21 MARS à Lille est annulée.

Malgré l'annonce de la DSCR, la FFMC restera très vigilante sur la suite de ce dossier.